

SALLE DES FETES DE ROCHETOIRIN

TARIFS AU 1ER OCTOBRE 2025

	Associations locales (siège sur Rochetoirin) et collecte de sang	Habitants de Rochetoirin pour une fête familiale (1)	Habitants de Rochetoirin pour une autre réunion de famille (2)	Autres: extérieurs, comités d'entreprises..	Caution
Grande salle	200		300	700	500
Cuisine	50		60		
Bar	50		100		
Chauffage grande salle	80				
Salle de réunions	80		140		
Chauffage salle de réunions	40				
Petite salle		180	200		500
Chauffage petite salle		60			

(1)= mariages, baptêmes, anniversaires, cousinades concernant directement et personnellement les habitants ayant leur résidence principale sur la commune

(2)= autres réunions de familles des habitants ayant leur résidence principale sur la commune: mariages des enfants qui n'habitent plus sur la commune et baptêmes des petits-enfants

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Le trente septembre deux mil vingt -cinq à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Rochetoirin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Christine FRACHON, Maire, suite à sa convocation du 19 septembre 2025.

Présents : Marie-Christine FRACHON, Anne DELEZENNE, Alain DAVID, Renée BEAUGELIN, Mickaël OUDOT, Alexandre GAUTHIER, Richard FRANCE, Jérôme NAMOURIC, Eloïse POLLAUD METRAL.

Excusés : Aude REMY, Fabrice VERSINI, Laure DUMAZEL

Absentes : Raphaëlle ROSSI, Sophie FAVRE.

Secrétaire de séance : Anne DELEZENNE.

Délibération n° 2025-28 : Actualisation des conditions de location de l'ancienne cantine

Le maire rappelle que par délibérations n° 2024-48 du 14 novembre 2024 et 2025-03 du 04 mars 2025, le conseil municipal a révisé les tarifs de location de la salle des fêtes; elle ajoute qu'il convient de rectifier la grille tarifaire de l'ancien restaurant scolaire, dénommé « petite salle » afin qu'elle concerne uniquement les habitants de Rochetoirin.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Ajuste les conditions de location de la salle des fêtes telles que ci-dessous
- Maintient toutes les autres dispositions de la délibération n° 2025-03
- Autorise le maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire par

- Transmission en Préfecture le :

- Affichage le :



Marie-Christine Frachon

Maire de Rochetoirin